



Changement de vie et démission avec préavis réduit

Par **alexandre**, le **08/11/2012** à **10:37**

Bonjour,
je suis informaticien en SSII pour le compte d'un client.

Récemment, une opportunité très rare s'est présentée à moi, une occasion unique qui ne se produit qu'exceptionnellement. Cela inclut un déménagement à plus de 500 km.

J'ai une promesse d'embauche signée de ma future boîte.
Mais étant cadre je dois faire un préavis de 3 mois, et ma future boîte a un créneau réduit à 1 mois

Étant salarié au sein d'une SSII j'ai entamé les négociations avec ma boîte pour qu'il recherche un remplaçant.

Le client, très compréhensif est au courant et pousse fort pour que ma SSII trouve un remplaçant et a validé mon départ à la date que j'ai souhaitée.

Mais mon commercial refuse de me signer ma lettre de démission avec mon préavis réduit tant qu'il n'a pas trouvé de remplaçant.

Si mon départ intervient trop tard, je n'aurai pas mon futur poste, car l'appartiendrai toujours à mon actuelle boîte et je ne pourrai pas travailler pour la future

J'ai peur que tout "m'explode à la figure" et que je me retrouve sans rien.

Aujourd'hui est-ce que ma société peut m'empêcher de partir en sachant que j'ai déjà un poste ailleurs qui m'attend et sachant que je serai de toute façon en intercontrat ?

Je n'ai plus que 3 semaine de délai, je panique.

Par **Lag0**, le **08/11/2012 à 13:34**

Bonjour,

Si l'employeur actuel ne vous exempte pas du préavis, vous êtes, bien entendu, tenu de le respecter.

Par **alexandre**, le **08/11/2012 à 13:37**

Ca a le mérite d'être clair et déprimant en tout cas , merci pour cette réponse.